

## Séance du 27 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GOUY Jean-Christophe, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, LE BIDEAU Laurent, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.

Absents ayant donné procuration : MM. CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine,

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

---

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

---

### TARIFS MUNICIPAUX

Après délibération, le conseil municipal décide d'établir les tarifs, à compter du 01/05/09, ainsi qu'il suit :

<b>REPAS DE CANTINE SCOLAIRE</b>	élève	2,90 €
	adulte	5,00 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
<u>surtaxe d'assainissement</u>		
	partie fixe	32,00 €
	partie proportionnelle	0,50 €
<u>taxe de raccordement à l'égout</u>	tabouret	450,00 €
	regard	900,00 €
<u>participation pour raccordement au réseau d'égout</u>		1 300,00 €

Les autres tarifs restent inchangés.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES

Après délibération, le conseil municipal :

- fixe, pour 2009, la participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat, ainsi qu'il suit :

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| * école Sainte Marie          | 539,00 € par élève arthonnais, |
| * écoles privées classes CLIS | 343,00 € par élève arthonnais, |
| * école Sainte Victoire       | 750,00 € par élève arthonnais. |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009, article 6574.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### PARTICIPATION COMMUNALE AUX FOURNITURES SCOLAIRES

Après délibération, le conseil municipal :

- fixe, pour 2009, la participation communale pour l'achat de fournitures scolaires aux élèves fréquentant les écoles publiques de la commune à 57,00 € par élève.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009, article 6067.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **TAUX D'IMPOSITION 2009**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir en 2009 les taux d'imposition de 2008 qui sont de :

* taxe d'habitation	16,38,
* foncier bâti	17,43,
* foncier non bâti	55,72,
* taxe professionnelle	15,44.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET PRINCIPAL**

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2008 dressé par Monsieur Jacques POUYANNE, Comptable, pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, premier adjoint :

- approuve le compte administratif 2008 du budget principal de la commune, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui s'établit ainsi :

• dépenses de fonctionnement	2.018.601,44 €,
• recettes de fonctionnement	3.173.586,65 €,
• excédent de fonctionnement	1.154.985,21 €,

- dépenses d'investissement 1.506.606,42 €,
- recettes d'investissement 924.065,36 €,
- déficit d'investissement 582.541,06 €,
  
- soit un résultat global excédentaire de 572.444,15 €.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

**AFFECTATION DU RESULTAT 2008 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2008, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 582.541,06 € (a)
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 1.154.985,21 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 1.582.023,97 € (b)
- en recettes pour un montant de 1.655.415,62 € (c)

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 509.149,41 € (a+b-c)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 509.149,41 €
- Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté 645.835,80 €

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2009**

Après délibération, le conseil municipal :

- vote le budget primitif principal 2009 de la commune qui s'équilibre à :

- \* section de fonctionnement 2.762.918,00 €,
- \* section d'investissement 2.009.623,20 €.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

**COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2008 dressé par Monsieur Jacques POUYANNE, comptable, pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2008, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, 1<sup>er</sup> Adjoint :

- approuve le compte administratif 2008 du budget assainissement, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, Maire, et qui s'établit ainsi :

dépenses d'exploitation	61.320,10 €
recettes d'exploitation	135.319,65 €
excédent d'exploitation	73.999,55 €
dépenses d'investissement	237.220,81 €
recettes d'investissement	185.047,02 €
déficit d'investissement	52.173,79 €

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2008 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Maire expose au conseil municipal que l'excédent de recettes de la section d'exploitation réalisé en 2008 au budget annuel du service assainissement est de 73.999,55 €

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2008, en totalité, soit 73.999,55 €, au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du budget primitif 2009).

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **BUDGET PRIMITIF 2009 ASSAINISSEMENT**

Après délibération, le conseil municipal :

- vote le budget primitif 2009 du service assainissement qui s'équilibre à :

* section d'exploitation	137.00,00 €,
* section d'investissement	2.248.732,35 €.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **BUDGETS ANNEXES - COMPTES DE GESTION 2008**

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve les comptes de gestion 2008 des budgets annexes du lotissement de la Sicaudais et du quartier d'habitations du Grand Fief identiques aux comptes administratifs.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU LOTISSEMENT DE LA MALPOINTE**

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, premier adjoint :

- approuve le compte administratif 2008 du budget annexe du lotissement de La Malpointe à La Sicaudais, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui s'établit ainsi :

dépenses d'exploitation	0,97 €
recettes d'exploitation	46.602,77 €
excédent d'exploitation	46.599,80 €

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **BUDGET PRIMITIF 2009 LOTISSEMENT DE LA MALPOINTE**

Après délibération, le conseil municipal :

- vote le budget annexe primitif 2009 du lotissement de la Malpointe qui s'équilibre à :

* section de fonctionnement	93.199,60 €,
* section d'investissement	46.599,80 €.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET DU GRAND FIEF**

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, premier adjoint :

- approuve le compte administratif 2008 du budget annexe du quartier d'habitations du Grand Fief, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui ne laisse apparaître aucune écriture.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **BUDGET PRIMITIF 2009 QUARTIER DU GRAND FIEF**

Après délibération, le conseil municipal :

- vote, le budget annexe primitif 2009 du quartier d'habitations du Grand Fief qui s'équilibre à :

* section de fonctionnement	736.265,30 €,
* section d'investissement	755.511,37 €.

*Affiché le 01/04/09*

Reçu le 31/03/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

## **BILAN 2008 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES**

Le Maire expose au conseil municipal les dispositions à l'article 11 de la loi du 8 février 1996 qui prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Il présente donc ce bilan 2008 :

En 2008, des consentements ont été échangés pour les immeubles suivants :

### **I - Achats**

- aux Consorts GOBIN Robert, de la parcelle cadastrée section AC n° 188, d'une superficie de 263 m<sup>2</sup>, et d'une partie de la parcelle AC 347, d'environ 547 m<sup>2</sup> appartenant à la SARL GOBIN MACE Distribution ; ceci au prix de 85.000,00 €,
- aux Consorts REBOURS, de la parcelle cadastrée section AD n° 466, d'une superficie de 556 m<sup>2</sup> ; au prix de 170.000,00 €,
- à la SELA, concessionnaire de la zone du Grand Fief, de 4.547 m<sup>2</sup>, au prix de 70,00 € le m<sup>2</sup>, pour l'instauration d'une réserve foncière destinée à des logements sociaux,
- à la Maison Saint Joseph, de la parcelle cadastrée section AD n° 77, d'une superficie de 2465 m<sup>2</sup> ; au prix de 135.575,00 €, soit 55,00 € le m<sup>2</sup>,
- dans le cadre du plan d'alignement existant sur l'allée des Pierres Rousses, des parcelles (AC 351 de 20 m<sup>2</sup>, AC 371 de 52 m<sup>2</sup>, AC 487 de 6 m<sup>2</sup>, AC 488 de 42 m<sup>2</sup>, AC 547 de 75 m<sup>2</sup>, L 1247 de 328 m<sup>2</sup>, L 1841 de 20 m<sup>2</sup>, L 1844 de 76 m<sup>2</sup>, L 1845 de 16 m<sup>2</sup>), à l'euro symbolique.

### **II - Ventes**

- aux Consorts HERVE, d'un délaissé communal, sis à La Claverie, contigu aux parcelles cadastrées section D numéros 133, 135, 136 et 760 ; ceci au prix de 45,00 € le m<sup>2</sup>,
- à la communauté de communes de Pornic, des anciennes voies (aujourd'hui sans présence physique) sises entre les parcelles D 636, D 461, D 498 et G 82, ceci à titre gracieux dans le cadre de l'écocentre,
- à GHT, au prix de 34,50 €/m<sup>2</sup>, 2.514 m<sup>2</sup> de terrain et à la Nantaise d'Habitations, au prix de 26,00 €/m<sup>2</sup>, 2.033 m<sup>2</sup> de terrain, ceci des raisons visant à aider le logement social dans la ZAC du Grand Fief.

Affiché le 01/04/09

Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

## **LISTE DES MARCHES PUBLICS 2008**

Le Maire énonce la liste des marchés publics supérieurs à 4.000,00 € HT passés en 2008 par la commune:

<b>Objet</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Code postal</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Marché de travaux de 4000 € HT à 19 999,99 € HT</b>		-	-
MISE EN PLACE MAIN COURANTE STADE DE FOOT	CASAL SPORT	44 400	4 275,00 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 10	FOUCHER	44 580	4 460,23 €
TRAVAUX HORLOGERIE EGLISE DE LA SICAUDAIS	LUSSAULT	85 130	4 712,70 €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC	MAINGUY GILBERT SA	44 124	4 856,35 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 2	GUILLOT CHARPENTE	44 320	4 860,90 €
ENTRETIEN TERRAINS ET RESEAUX	EVAIN DOMINIQUE	44 640	6 264,56 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOT 6	MAURAS JEAN LUC	44 000	6 335,37 €
DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	PRIEUR STEPHANIE GEOMETRE	44 214	6 391,50 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 5	BAUDY PATRICK	44 320	6 667,57 €
ASSAINISSEMENT : TRAVAUX EU RUE DU STADE	CHAUVIRE TP	44 540	6 676,00 €
BALAYAGE DES RUES	SITA SUEZ	44 260	6 700,17 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 8	SOLS CONFORT	44 320	7 051,24 €
AMENAGEMENT ELECTRIQUE ACCUEIL MAIRIE	LOUERAT ROGER	44 320	7 326,60 €
MISE EN PLACE POTEAUX INCENDIE	SAUR	44 504	7 600,00 €

Séance du 27 mars 2009

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOTS 7 ET 8	PLAFISOL	44 120	7 783,80 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 3	DUGAST	44 840	7 857,45 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOT 3	GUILLOT CHARPENTE	44 320	8 549,93 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 9	ROULEAU THIERRY DECO'PAINT	44 320	8 595,49 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOT 9	SOLS CONFORT	44 320	8 760,86 €
REMISE EN ETAT ET CREATION CHEMINS PEDESTRES	EVAIN DOMINIQUE	44 640	9 120,59 €
PAVC 2008	COLAS CENTRE OUEST	44 402	10 378,13 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 6	MARTINEZ	44 730	11 204,49 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOT 12	LOUERAT ROGER	44 320	11 271,38 €
EMULSION DE BITUME	COLAS CENTRE OUEST	44 402	13 098,00 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOT 2	PEDEAU BATIMENT	44 680	13 475,03 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOT 11	FOUCHER	44 580	13 874,57 €
ELAGAGE ET CURAGE DE FOSSES	ALLAIS JOSEPH ENTREPRISE	44 210	14 273,58 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOT 5	ATLANTIQUE OUVERTURES	44 360	16 027,41 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 1	CORBE MICHEL	44 320	19 818,95 €

**Marché de travaux de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT**

REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 10	LOUERAT ROGER	44 320	22 720,00 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS LOT 4	SAS MERIEAU	44 320	22 778,92 €

**Marché de travaux de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT**

PAVC 2008	BOTON GOUY TP	44 320	61 476,40 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET LOT 1	MABILEAU TP SARL	44 320	70 757,82 €

**Marché de travaux de 90 000 € HT à 132 999,99 € HT**

PAVC 2007	BREHARD SA	44 320	111 818,50 €
-----------	------------	--------	--------------

**Marché de fournitures de 4 000 € HT à 19 999,99 € HT**

MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS DIVERS SITES	RMBI	44 100	4 066,97 €
AFFRANCHISSEMENT	RECEVEUR DE LA POSTE	44 320	4 990,00 €
EAU	SAUR	44 504	4 107,17 €
FOURNITURES CLES CYLINDRES DIVERS SITES	DFC2	44 840	5 172,39 €
DIVERSES FOURNITURES ENTRETIEN	ARGOS	49 481	5 446,38 €
TONDEUSES ET EPANDEUR	ATLANTIC MOTOCULTURE	44 840	5 807,42 €
FOURNITURES SCOLAIRES	FRIMAUDEAU	85 170	5 999,49 €
FOURNITURES ENTRETIEN ESPACES VERTS	DENIAUD	35 000	6 183,63 €
FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	WURTH France SA	67 158	6 407,88 €
TELECOMMUNICATIONS	France TELECOM	44 041	6 422,40 €
FOURNITURES DE COMBUSTIBLES	ESPACE TERRENA	44 157	6 574,97 €
FOURNITURES ENTRETIEN, PETIT EQUIPEMENT ET VOIRIE	ESPACE TERRENA	44 157	6 879,31 €
FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	DOCKS INDUSTRIE	44 401	6 969,54 €
ILLUMINATIONS DE NOEL	LOUERAT ROGER	44 320	7 295,80 €
CARBURANTS	SUPER U	44 320	7 389,92 €
SIGNALISATIONS	LEONE SIGNALISATION	44 123	8 356,15 €
MOBILIER GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	UGAP	44 338	10 251,79 €
MATERIEL+MOBILIER DIVERS SITES	CAMIF	79 074	13 621,97 €

**Marché de fournitures de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT**

FOURNITURES D'ELECTRICITE	EDF	44 040	53 910,42 €
---------------------------	-----	--------	-------------

**Marché de prestations de services de 4 000 € HT à 19 999,00 € HT**

ASSAINISSEMENT : CONSTRUCTION STATION EPURATION - ETUDE GEOTECHNIQUE	ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST	56 260	6 830,00 €
EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET MAITRISE D'OEUVRE	COMBAUD PATRICK	44 400	7 577,75 €
MISE A DISPOSITON PERSONNEL REMPLACEMENT AU SERVICE COMPTABLE	CDG 44 FONCTION PUBLIQUE	44 262	10 243,80 €

Séance du 27 mars 2009

MISE A DISPOSITION PERSONNEL CANTINE/GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	INSERETZ	44 211	10 473,15 €
ASSAINISSEMENT : ETUDE DIAGNOSTIC, SCHEMA ET PROGRAMME DE TRAVAUX	SCE	44 307	12 855,00 €
REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA SICAUDAIS MAITRISE D'OEUVRE	COMBAUD PATRICK	44 400	12 158,25 €
ASSURANCES	GRELLIER PHILIPPE	44 320	16 942,31 €

<b>Marché de prestations de services de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT</b>			
ASSURANCES	GROUPAMA	44 034	27 323,20 €
FOURNITURES DE REPAS OCTOBRE/DECEMBRE 2008	RESTAURECO RESTORIA	49 183	41 077,75 €

<b>Marché de prestations de services de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
FOURNITURES DE REPAS JANVIER/SEPTEMBRE 2008	OCEANE DE RESTAURATION	56 892	57 857,21 €

Affiché le 01/04/09

Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

**P.A.V.C. 2009**

Après délibération, le conseil municipal :

- arrête, comme suit, la liste, par ordre de priorité, des opérations de voirie à entreprendre en 2009 avec l'aide du Département au titre de la Remise en Etat de la Voirie Communale,

PRIORITE	VOIES ET NATURE DES TRAVAUX	SECTIONS	LONGUEUR m	LARGEUR m	SURFACE y compris po m2	PRIX UNITAIRE EUROS	ESTIMATION TTC EUROS
<b>I- PURGES SOUS CHAUSSEES</b>							
1	Rue d'Arthon	La Sicaudais	10,00	5,00	50,00	55,00	2 750,00
1	Carrefour la Montée les Coprés	Patte d'oie Route de la chapelle	5,00	6,00	30,00	55,00	1 650,00
		<b>TOTAL PURGES</b>					<b>4 400,00</b>
<b>II- RENFORCEMENT AUX ENROBES A CHAUD</b>							
1	Impasse des Pierres rousses	Lotissement	135,00	2,00	270,00	16,00	4 320,00
	Rue de la Boizonnière	De la RD5 à la rue de la Méchinière	420,00	2,00	840,00	16,00	13 440,00
	Chemin de la Mare		100,00	2,00	200,00	16,00	3 200,00
	Rue de la Méchinière	De la RD 5 à la sortie du Village	490,00	2,00	980,00	16,00	15 680,00
	Rue du Moulin de la Boizonnière	Ex RD 5	360,00	2,00	720,00	16,00	11 520,00
		<b>TOTAL RENFORCEMENTS</b>			3010,00		<b>48 160,00</b>
<b>III- ENDUITS D'USURE-</b>							
1	CR du Plessis	De la Poitevine au Plessis	510,00	4,50	2395,00	1,95	4 670,25
	Rue de la Boizonnière	De la RD5 à la rue de la Méchinière	420,00	4,00	1780,00	1,95	3 471,00
	Rue de la Méchinière	De la RD 5 à la sortie du Village	490,00	4,00	2060,00	1,95	4 017,00
	Chemin de la Mare		140,00	4,00	660,00	1,95	1 287,00
	Rue du Moulin de la Boizonnière	Ex RD 5	360,00	6,00	2160,00	1,95	4 212,00
		<b>TOTAL ENDUITS</b>			9055,00		<b>17 657,25</b>
<b>IV- ENDUITS COULES A FROID ( E.C.F. )</b>							
1	Impasse des Pierres rousses	Lotissement	95,00	6,00	620,00	5,00	3 100,00
			40,00	17,00	730,00	5,00	3 650,00
		<b>TOTAL ECF</b>					<b>6 750,00</b>
<b>V- ASSAINISSEMENT E.P.</b>							
1	Rue de Nantes	De la rue des Acacias à la limite de Chéméré	110,00			85,00	9 350,00
				10,00		360,00	3 600,00
					80,00	22,00	1 760,00
			<b>Ø 400</b>	<b>Regards grilles</b>	<b>0/31,5 (t)</b>	<b>P.U TTC</b>	
1	Rue de Nantes	De la rue des Acacias à la limite de Chéméré	50,00			110,00	5 500,00
				2,00		650,00	1 300,00
1	Allée des Pierres Rousses	Élargissement d'aqueduc	20,00			110,00	2 200,00
				1,00		650,00	650,00
			<b>Ø 500</b>	<b>Regards Ø 1000</b>	<b>0/31,5 (t)</b>	<b>P.U TTC</b>	
1	Rue du Moulin de la Boizonnière		90,00			70,00	6 300,00
				4,00		360,00	1 440,00
	Rue du Plessis		50,00			70,00	3 500,00
				3,00		360,00	1 080,00
		<b>TOTAL ASSAINISSEMENT E.P.</b>					<b>36 680,00</b>
<b>VI - RECHARGEMENTS DE CHAUSSEES</b>							
1	CR de la Petite Noue	Section dans le village	60,00	5,00	300,00	15,00	4 500,00
	Chemin du Prieuré	De la rue du Prieuré à la dernière maison	120,00	4,00	540,00	15,00	4 050,00
		<b>TOTAL RECHARGEMENTS</b>					<b>8 550,00</b>
<b>VII-CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER</b>							
1	Route de Chauvé ( RD 5 )	De la Boizonnière au giratoire	165,00	1,50	250,00	20,00	5 000,00
		<b>TOTAL CHEMINEMENT PIETONNIER</b>					<b>5 000,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL TTC</b>					<b>127 197,25 €</b>

- s'engage à prévoir au présent exercice les mesures propres à assurer, à concurrence de la part restant à la charge de la commune, le financement des travaux qui sont agréés pour la subvention 2009 attribuée au titre de l'exécution du plan d'aménagement de la voirie communale.

Affiché le 01/04/09

Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

**LA QUESTION RELATIVE A LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX –  
RUE DE LA PICHAUDERIE – EST AJOURNEE**



## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire expose au conseil municipal que Messieurs BOUREAU Philippe et THOMAZEAU Denis sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ème</sup> classe.

Ces avancements prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, il y a lieu de procéder à la suppression de deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Après délibération, le conseil municipal décide de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Au 1<sup>er</sup> avril 2009, le tableau des effectifs sera composé de :

### **Temps complet**

1 attaché principal  
1 contrôleur principal de travaux  
1 rédacteur  
1 adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe  
3 adjoints administratifs territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe  
3 agents de maîtrise principaux  
2 agents de maîtrise territoriaux  
2 adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe  
1 adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe  
1 agent administratif en C.A.E.

### **Temps non-complet**

1 éducateur territorial de jeunes enfants  
1 adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe  
1 adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe  
13 adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe  
2 A.T.S.E.M. principaux de 2<sup>ème</sup> classe

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

## **POLITIQUE JEUNESSE AVEC ARTHON ANIMATION RURALE - PERSONNEL**

Le 17 novembre 2008, le conseil municipal a donné son accord de principe au financement d'Arthon Animation Rurale pour un « emploi tremplin » dès sa validation par le Conseil Régional ; ce qui a été fait le 23/03/09.

En effet, la Région des Pays de la Loire a décidé d'aider au développement d'activités par la création d'emplois, pour répondre aux besoins locaux des territoires, en partenariat avec les autres collectivités territoriales.

L'opération « emploi tremplin » vise deux objectifs majeurs : soutenir la réalisation d'un projet de territoire et créer des emplois pérennes.

La municipalité propose de s'associer à ce dispositif par l'octroi d'aides financière pour la création par Arthon Animation Rurale d'un « emploi tremplin » défini ainsi qu'il suit :

### ***INTITULE DU POSTE***

*Animateur coordinateur du secteur jeunesse, titulaire du BEATEP ou du BP JEPS*

### ***DESCRITIF DU POSTE***

*L'animateur coordinateur sera en charge d'animer et de coordonner le secteur et le projet « jeunesse » au sein de l'association Arthon Animation Rurale :*

- *Organiser l'accueil du public dans un local mis à disposition par la commune et à aménager spécifiquement,*
- *Assurer la mise en place d'actions d'animations,*
- *Favoriser la participation active, l'engagement et l'investissement du public dans le développement de l'action jeunesse,*
- *Accompagner les jeunes dans la pratique des loisirs et impulser une dynamique de projets,*
- *Favoriser l'intégration sociale et professionnelle du public au travers d'actions et d'ateliers spécifiques,*
- *Réaliser des animations de rue et occuper l'espace public,*
- *Développer des actions s'inscrivant dans la vie locale et permettant de dynamiser le territoire,*
- *Développer des partenariats et des projets, en lien avec le public, avec les associations locales et les autres structures jeunesse du territoire,*
- *Assurer le suivi administratif du secteur et du projet jeunesse,*

- Assurer les relations avec les familles et l'ensemble des partenaires,
- Participer aux recrutements des animateurs vacataires du secteur.

Outre l'aide de la Région, le financement serait entièrement pris en charge par la commune, soit :

- en 2009 et 2010 = 40 % du SMIC chargé
- en 2011 = 45 % du SMIC chargé
- en 2012 = 55 % du SMIC chargé
- en 2013 = 65 % du SMIC chargé
- à l'issue de ces 5 années = 100 % du SMIC chargé

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Approuve le principe des aides susmentionnées,
- ✓ Décide que les crédits nécessaires seront portés au budget de la commune,
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire et l'employeur Arthon animation Rurale.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **MOTION RELATIVE AU NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE**

Depuis sa mise en service et surtout depuis la gratuité de son passage, le pont de Saint-Nazaire / Saint-Brévin-les-Pins a constitué un élément essentiel du développement économique et social du Pays de Retz et du Sud-Loire. En facilitant les déplacements nord-sud au dessus de l'estuaire, il a provoqué un développement démographique important des communes riveraines et littorales, suscité l'implantation de nouvelles entreprises et augmenté de façon très significative l'attractivité touristique de la Côte de Jade.

Trente ans après sa construction, son succès est indéniable et reconnu. Mais sa conception même ne lui permet plus aujourd'hui de répondre pleinement aux attentes des usagers, notamment pour leurs déplacements domicile-travail, de loisir et touristiques aux heures de forte affluence où il est totalement saturé.

Ces dernières années, le Conseil général de Loire-Atlantique a mené plusieurs études de faisabilité d'un nouvel ouvrage de franchissement. Malheureusement leurs conclusions n'ont pas été prises en considération par l'Etat, ce qui ne permet pas d'avoir l'espoir réel d'une prochaine réalisation. D'ailleurs, il y a quelques mois, le Département annonçait que le projet n'était plus pour lui d'actualité et tout récemment il confirmait, au titre de son budget 2009, la mise en place de solutions alternatives pour une meilleure utilisation de l'existant : utilisation à la carte de la voie centrale, remise en service d'une navette fluviale.

**CONSTATANT AVEC REGRET** l'abandon du projet de nouveau franchissement par le Conseil général de Loire-Atlantique,

**REGRETTANT VIVEMENT** le manque de considération montré à ce projet par l'Etat mais aussi par différents acteurs locaux importants et notamment Nantes-métropole,

**PRENNANT ACTE** des récentes décisions alternatives du Conseil général de Loire Atlantique tout en faisant observer ,d'une part, que l'utilisation « à la carte » de la voie centrale sera fortement handicapée par les travaux de maintenance incessants nécessités par l'état actuel de l'ouvrage et ,d'autre part, que la navette fluviale ne pourra satisfaire que des usages mineurs, piétons ou cyclistes,

**RAPPELANT** le souhait unanime de la réouverture de la ligne ferroviaire Paimboeuf / Saint-Hilaire-de- Chaléons / Nantes,

**ATTIRANT L'ATTENTION** sur le fait que l'ensemble de ces décisions provoquent la mise à l'écart des communes du Pays de Retz dans l'aménagement du territoire national au regard des projets structurants du nouvel aéroport de Notre-Dame des Landes et de la route des estuaires,

Après délibération, le conseil municipal :

**AFFIRME AVEC FORCE** l'absolue nécessité de réaliser au plus vite un nouvel ouvrage de franchissement routier de l'estuaire de la Loire dans un projet réunissant l'Etat et les différentes collectivités territoriales et locales intéressées, notamment le Conseil général de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire

**DEMANDE INSTAMMENT** à tous les élus nationaux concernés de se faire porteurs devant l'Etat de leur volonté de développer leur territoire, en particulier par la réalisation de projets structurants majeurs tels ce nouveau franchissement de l'estuaire de la Loire.

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

**MOTION POUR LA REPRISE D'ACTIVITES VOYAGEURS DE LA LIGNE FERROVIAIRE PAIMBOEUF / SAINT HILAIRE DE CHALEONS/NANTES**

Le train arrive à Paimboeuf le 3 juin 1876 pour le service voyageurs et le trafic fret.

En octobre 1999, le trafic fret est suspendu.

Suite à cet arrêt d'activités, la population et ses élus ont manifesté à plusieurs reprises leur attachement à ce service.

- En 2001, les maires des communes riveraines se prononcent pour le maintien des infrastructures. Ils sont accompagnés en 2002, par le Collectif des Cheminots CGT qui ouvre un dossier.
- En 2004, le Conseil Général de Loire-Atlantique se prononce à l'unanimité pour une réouverture.
- En 2006, le SCOT du Pays de Retz inscrit, dans des termes identiques à ceux du collectif, la revitalisation de cet embranchement.

Ces dernières années, un dossier solide et fondé est constitué prenant en compte différents arguments :

- **Une politique responsable du présent et de l'avenir**

Le respect de l'environnement, la lutte contre la pollution, la préservation de la santé, les économies d'énergie, un développement durable sont autant de raisons justifiant une modernisation de cette section de ligne

- **La démographie**

La population de ce territoire est celle qui connaît le plus fort pourcentage d'augmentation de ces dernières années. Elle ne cesse d'augmenter

- **Les besoins de déplacements**

Selon l'INSEE, les 3/4 des salariés de cette zone travaillent à l'extérieur de leur résidence domiciliaire. Les 2/3 se déplacent en véhicule individuel. De nombreux scolaires sont contraints à l'internat. Les personnes âgées en augmentation connaissent des difficultés pour des suivis médicaux pratiqués dans l'agglomération nantaise

- **La sécurité**

Les aménagements de la RD 723 ne suffiront probablement pas, à plus ou moins longues échéances, à effacer totalement la dangerosité de cet axe. La solution passe par une diversification des moyens de transports fret et voyageurs. La section Saint-Hilaire-de-Chaléons / Paimboeuf offre cette alternative

- **Le désenclavement et l'aménagement du territoire**

L'incorporation des voies ferrées dans le franchissement de la Loire est de nature à assurer le désenclavement du Pays de Retz, à rendre possible une jonction avec la ligne Paris / Le Croisic et ainsi permettre la desserte des stations de la Côte de Jade par des TGV comme c'est le cas des stations de la Côte d'Amour.

- **Le développement économique et touristique**

La future zone d'activités du Carnet ne peut se concevoir et être attractive sans un raccordement aux installations ferroviaires de la gare de Paimboeuf.

Tenant compte de ces diverses informations et arguments, le Conseil Municipal :

- o **Affirme avec force l'absolue nécessité d'une remise en service de la ligne ferroviaire Paimboeuf / Saint-Hilaire-de-Chaléons / Nantes**
- o **Et demande instamment à tous les décideurs nationaux, régionaux et départementaux concernés de prendre toutes les mesures nécessaires pour la reprise rapide de ce service public.**

*Affiché le 01/04/09*

*Reçu le 01/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

## **COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

Madame DESOBRY fait part de la réunion de la commission « jeunesse – sport - animation » de la Communauté de Communes de Pornic (CCP) avec le transfert au 01/07/09 du personnel de la piscine à la CCP et l'organisation en septembre d'une randonnée pédestre sur Saint Michel Chef Chef.

Madame GERAY relate la réunion de la commission « affaires sociales – enfance » de la Communauté de Communes de Pornic (CCP) où ont été abordés les sujets suivants : l'accueil pour la petite enfance (les solutions varient suivant les communes et la mise en place de micro-crèches ne semble pas pertinente vu l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles), et une demande de subvention d'Inseretz pour la mise à disposition de vélomoteurs aux personnes sans moyens de locomotion.

Monsieur GRELLIER évoque également la dernière réunion du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Sud-Loire Océan où il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs et revient sur les conséquences financières en cas de dissolution de cet établissement pour une intégration dans les communautés de communes.

Monsieur GRASSET avise que la commission « développement économique » rencontrera les responsables de l'association CAP sur Arthon, en mairie, le lundi 6 avril 2009 à 20 h 30.

*Affiché le 01/04/09*

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame DESOBRY fait le bilan de fréquentation des activités mises en place pour les jeunes par Arthon Animation rurale.

Monsieur GRELLIER dit que bulletin municipal 34 va paraître prochainement.

*Affiché le 01/04/09*

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux  
lundi 27 avril, mardi 2 juin et mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009, à 20 h 30.*

---

**LAIGRE**

**GUILBAUD**

**GERAY**

**GOUY**

**BRIANCEAU**

**PLISSONNEAU**

**SORIN**

**PONEAU**

**DUPORTAIL**

**MALECOT**

**CROM**

**GRELLIER**

**GRASSET**

**DESOBRY**

**GARDELLE**

**GUILLOT**

**MALARD**

**GROUHAN**

**ROUET**

**LE BIDEAU**

**CHAIGNEAU**